

ALLEYRAS PRETE POUR ACCUEILLIR SIEGE ET MAISON DU PNR DES SOURCES ET GORGES DE L'ALLIER - 13 Mars 2016

Ci dessous les différents critères auxquels doit répondre le site du siège du PNR, déterminés par les deux régions et les communautés de communes. Ensuite les réponses d'Alleyras comparées à celles de Monistrol.

Article 4 : SIEGE ET ANTENNES

Le siège et les antennes du syndicat mixte seront déterminés par le Comité syndical lors de sa séance de mise en place en application des critères annexés aux présents statuts. Les réunions des Comités syndicaux, Bureaux et autres instances du Syndicat mixte peuvent être convoquées dans les différentes communes du territoire de ses membres.

page 127

Statuts annexe 3 :

Critères relatifs à la détermination du siège et des antennes du Syndicat mixte

page 131

Statuts Annexe 3

Critères relatifs à la détermination du siège et des antennes du Syndicat mixte

- Un PNR assez vaste : Il se situe dans la moyenne supérieure pour ce qui concerne la taille du territoire (200 000 ha)
- Un PNR en longueur : il faut près de 2h pour joindre Vieille Brioude à Chasseradès, les deux extrémités du PNR
- Un PNR avec une double colonne vertébrale emblématique : l'Allier et la ligne des Cévennes
- Un PNR d'« hyper ruralité ». Deux Communes urbaines : Langeac et Langogne.

Pour adapter l'organisation du Parc aux caractéristiques ci-dessus le scénario ci après est prévu :

- Compte tenu de la taille du territoire et des temps de déplacement importants le critère de centralité est retenu comme majeur pour la détermination du siège.
- Adossé à la centralité le critère de l'accessibilité est le second critère majeur, à la fois par le réseau routier mais également par le réseau ferroviaire qui constitue un des éléments identitaire du territoire (et une priorité de la charte : le siège du parc doit contribuer à favoriser une utilisation du rail).

En appliquant ces deux critères (centralité et accessibilité) :

- 80% des communes sont situées à moins d'1h du siège (calcul sur temps moyen théorique)
- aucune commune du Parc ne sera située à plus d'1h30 du siège,
- le siège du Parc sera à moins de 2h de Clermont-Ferrand et à moins de 3h30 de Montpellier (soit par la route, soit par le train).

• Plusieurs autres critères sont mis en avant pour confirmer le lieu du siège. Par ordre d'importance :

- L'accès haut débit et la téléphonie mobile
- La réutilisation d'un bâtiment existant plutôt que la construction d'un nouveau bâtiment. Ceci suppose de trouver un bâtiment disponible (moyennant des coûts d'aménagement raisonnables). S'y ajoute l'objectif d'une éco rénovation.
- La possibilité d'aménager sur place un lieu d'accueil et d'information pour les visiteurs

DEUX ANTENNES : AU NORD ET AU SUD

Pourquoi des antennes : le regroupement dans un seul lieu de l'ensemble de l'équipe alors même que le territoire est vaste peut avoir comme conséquence une moindre présence et écoute dans les secteurs éloignés au Nord et au Sud.

La création d'antenne permet de répondre à cette problématique et donner de la proximité à l'organisation du Parc. (Plusieurs grands PNR ont ainsi constitué des antennes : PNR des volcans, PNR du marais poitevin...)

Le cahier des charges de ces antennes est le suivant :

- Etre un relai de proximité du PNR :
- en accueillant au moins un agent du Parc qui en plus de ses compétences thématiques soit « référent » pour le secteur considéré,
- en disposant d'un minimum de logistique pour l'organisation de réunions locales (salle) et pour la connexion avec le siège (visioconférence).
- Etre un lieu d'information sur les patrimoines et produits du Parc et un lieu de promotion touristique. Possibilité de mutualiser l'accueil touristique (en lien avec l'organisation touristique inscrite dans la charte) et l'information PNR dans un même lieu.
- Limiter pour le PNR les coûts de fonctionnement de ces antennes : prise en charge de l'aménagement/investissement par la collectivité qui accueille l'antenne, le Parc prenant en charge les coûts de fonctionnement de l'antenne.
- Si possible favoriser une installation des deux antennes proche de la voie de chemin de fer ; (pour les déplacements siège-antenne).
 - La proximité avec la rivière Allier qui constitue la rivière emblématique du PNR
 - L'accès aux services essentiels (poste, restaurant, assistance informatique, carburant, médecins....)

page 132

TRADUCTION DE CE SCÉNARIO SUR LE TERRITOIRE D'ÉTUDE À 88 COMMUNES :

- Un siège à Monistrol -d'Allier
- Une antenne en Lozère, à Langogne mutualisée avec l'office de tourisme intercommunal
- Une antenne en Haute-Loire, à Langeac, mutualisée avec le bureau d'accueil de l'OTI
- Des lieux d'accueil thématiques labélisés PNR qu'il contribuerait à fournir (expositions, organisation de rencontres), et à promouvoir, mais dont l'animation ne serait pas prise en charge sur son budget de cotisation sauf en ce qui concerne sa mission Pays d'art et d'histoire (Ex : Musée du Mont Mouchet, Centre d'interprétation du pays d'art et d'histoire, pôle laine, lieu dédié au patrimoine aquatique, maison de la Margeride.... (Partenariats à monter avec EPCI, associations, établissements publics, ...)

Il appartiendra au Syndicat mixte de confirmer cette organisation territoriale en tenant compte d'une part du territoire de classement issu des délibérations et d'autre part, de la volonté des Communes et EPCI

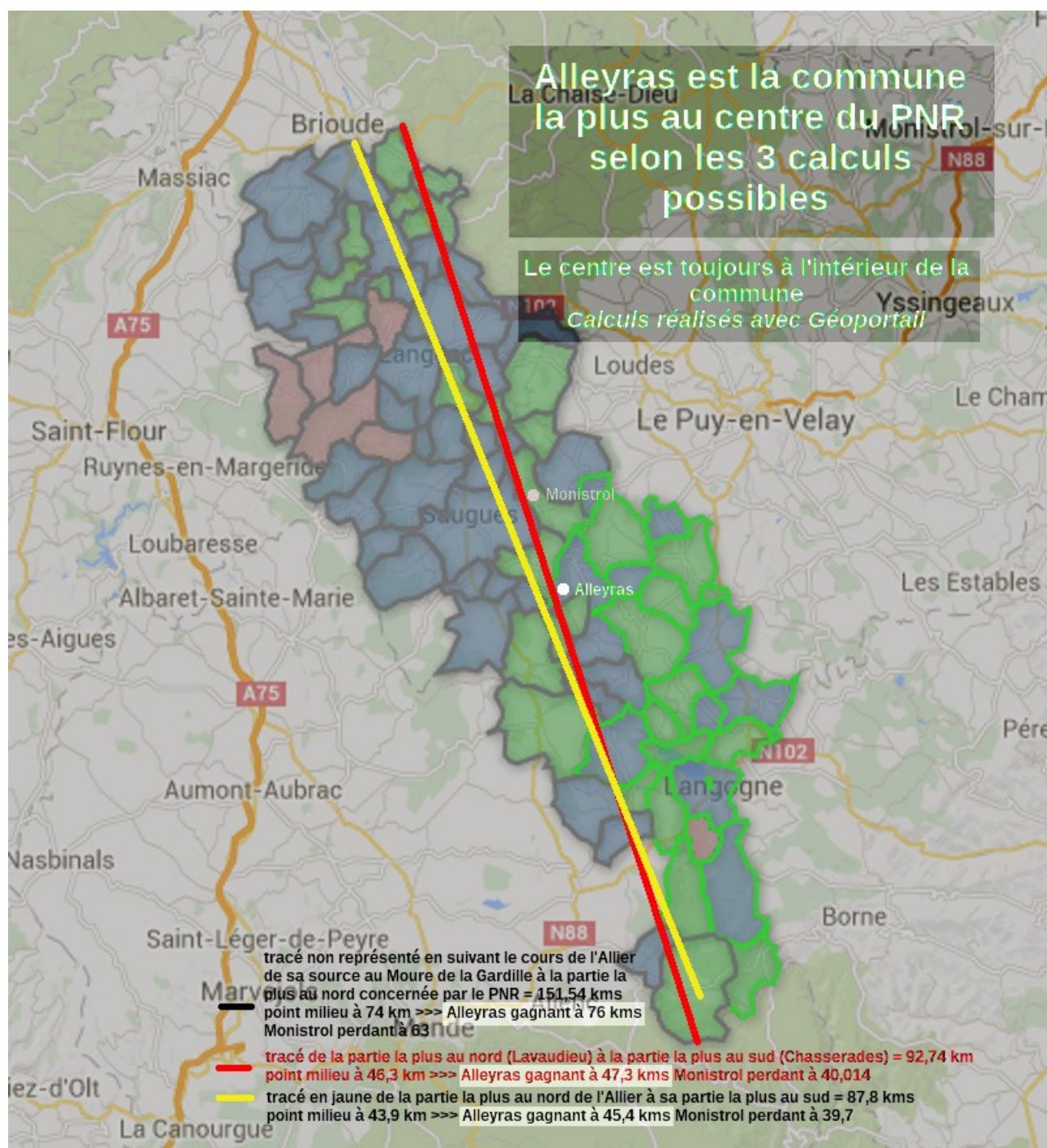
page 133

Les Réponses d'Alleyras comparées :

- **Commune centrale au périmètre du parc**, c'est le premier critère majeur. Seul Alleyras y correspond, le point central du parc est sur la commune :

Alleyras est à la fois la plus au centre sur l'Allier entre sa source et la limite nord du parc et la plus au centre entre les deux limites sud et nord du parc.

Calcul de centralité :

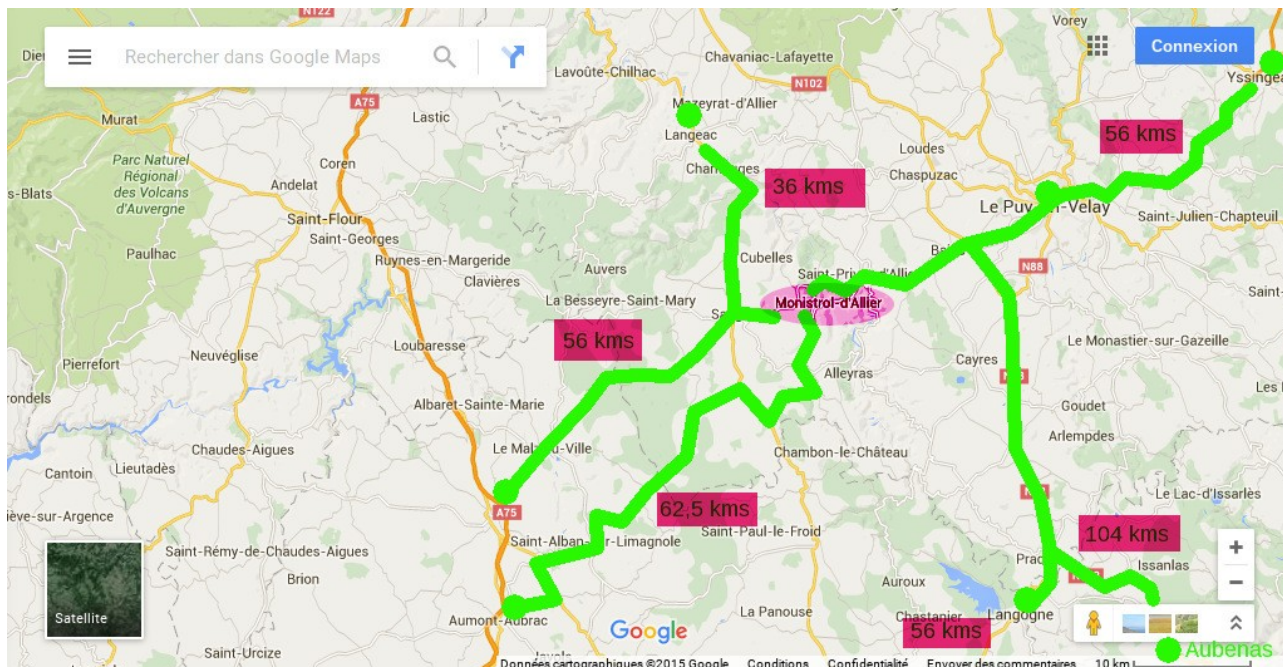


Alleyras est aussi la seule strictement **au centre des deux futures antennes** de Langeac et Langogne :

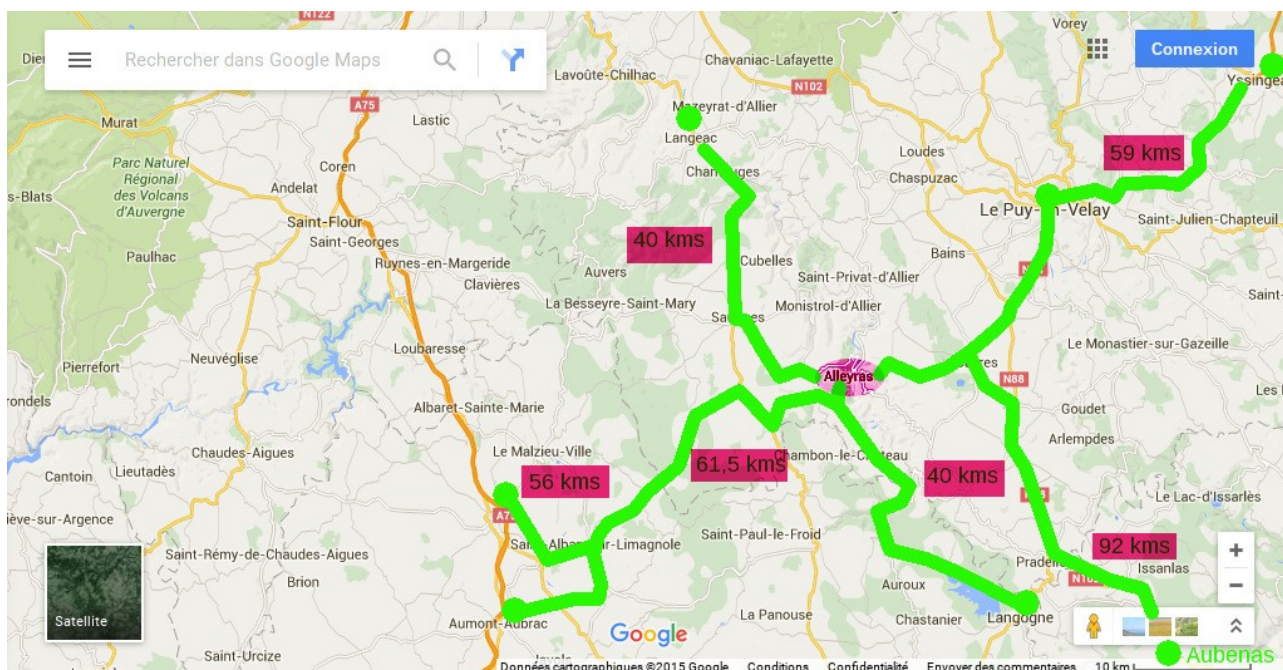


- **Commune située le long de l'Allier**. C'est bien sûr le cas. Comme Monistrol.
- **Commune desservie par la ligne ferroviaire** des Cévennes. C'est aussi le cas. Il faut insister pour dire que les services offerts par la SNCF et la Région Auvergne Rhône Alpes dans la gare du Pont d'Alleyras sont strictement identiques à ceux de Monistrol et Chapeauroux. Critère considéré comme majeur.

- Commune desservie par **un réseau routier** permettant une accessibilité correcte entre les principales villes de la région et au-delà. Critère considéré comme majeur ici aussi. **Nous sommes bien à moins de 2 heures de Clermont et à moins de 3 heures de Montpellier.** Carte comparative pour les villes proches avec les temps de parcours par route (en noir sur rouge), puis au dessous tableau avec trajets vers les capitales :



Monistrol et son interconnexion routière



Alleyras et son interconnexion routière

Temps de trajet par route vers et depuis les capitales régionales :

Montpellier	Alleyras 2h58	255kms (<3h)	Monistrol d'Allier 2h55	266kms
Toulouse	Alleyras 3h53	313kms	Monistrol d'Allier 3h50	325kms
Clermont Ferrand	Alleyras 1h55	135kms (<2h)	Monistrol d'Allier 1h38	126kms
Lyon	Alleyras 2h08	166kms	Monistrol d'Allier 1h59	162kms
Marseille	Alleyras 3h43	295kms	Monistrol d'Allier 3h45	307kms
Mende	Alleyras 1h17	76kms (<1h20)	Monistrol d'Allier 1h18	77kms
Nîmes	Alleyras 3h06	183kms (<3h10)	Monistrol d'Allier 3h08	195kms

- L'accès au haut débit **Internet** : Alleyras dispose actuellement, début 2016, **strictement du même débit** maximum ADSL que sa voisine Monistrol. Il y a la possibilité d'une solution satellite qui permet de plus hauts débits. Une couverture Wifimax est envisagée par la commune.

- L'accès à la **téléphonie mobile** : la couverture de la partie basse, Pont d'Alleyras est actuellement effective mais d'un niveau non optimal. La commune sera dotée d'une **nouvelle installation spécifique de radiotéléphonie 3G et 4G fin 2016 / début 2017**.

- La réutilisation d'un bâtiment existant plutôt que la construction d'un nouveau bâtiment : Sur ce point la commune propose dans l'immédiat dans l'ancienne école du Pont d'Alleyras **une superbe plateforme fonctionnelle** pouvant accueillir immédiatement jusqu'à 6 bureaux en *open desk* et ce à 30 mètres de la gare. Puis elle propose une ancienne poste qui jouxte l'école, une ancienne école plus loin à Vabres à rénover entièrement, et surtout **le splendide et vaste terrain dominant de Montfaucon**, aménagé d'un parcours nature santé.

- Dans tous les cas **il sera facilement possible d'aménager sur place un lieu d'accueil et d'information pour les visiteurs**. Tous les sites sauf l'école de Vabres sont très accessibles à pied.

Pour une présentation complète des sites proposés se reporter au dossier de propositions :

